|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Réunion MAT de M1****Mercredi 21 novembre 2018** |  |

Textes de référence

* Missions des PEMF et des MAT : BO n° 29 du 22 juillet 2010circulaire n° 2010-104 du 13-7-2010

<http://www.education.gouv.fr/cid52620/mene1013103c.html>

* Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l’éducation : BO n°30 du 25 juillet 2013 - arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013

<http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

* Formation des enseignants - Modalités d'évaluation du stage et de titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public : BO n°13 du 26 mars 2015 - Note de service n° 2015-055 du 17-3-2015

<http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87000>

Le Maître d'Accueil Temporaire (MAT) est un enseignant volontaire, expert, capable d’exposer à de futurs enseignants ses manières de faire, d’expliciter les démarches mises en œuvre dans son enseignement et de présenter la réalité de la classe et de l’école dans laquelle il exerce.

Il est un modèle reconnu par son inspecteur.

Le rôle fondamental du MAT réside dans l’aide qu’il peut apporter à l’étudiant au cours de ses stages en l’accompagnant explicitement dans ces 4 grands domaines :

* **Les valeurs de la République et le cadre éthique et institutionnel du métier** dans lequel se déploient quelques-unes de ses incarnations : concept de laïcité, lutte contre les discriminations, culture de l’égalité entre les femmes et les hommes… appropriation de ces valeurs et capacité à les transmettre aux élèves dans le contexte de la classe, de l’école.
* **Des gestes professionnels liés aux situations d’apprentissage** : conduite de classe, prévention des violences scolaires, prise en compte de la diversité des publics et en particulier des élèves à besoins éducatifs spécifiques, méthodes de différenciation et soutien aux élèves en difficulté.
* **Des connaissances liées au parcours des élèves** : approche par les compétences, socle commun de connaissances, de compétences et de culture, spécificités des niveaux d’enseignement dont celles de l’école maternelle, méthodes d’évaluation des élèves, processus d’orientation, processus d’apprentissage des élèves.
* **Une appropriation des thèmes d’éducation transversaux** et des grands sujets sociétaux : citoyenneté, éducation artistique et culturelle, éducation à l’environnement et au développement durable, éducation à la santé. Traitement des questions relatives aux enjeux et aux défis de l’école.

Pour s’exercer pleinement, cette fonction nécessite :

* une posture bienveillante et empathique,
* de rassurer le débutant, le sécuriser et développer chez lui des compétences professionnelles,
* une centration forte sur les préoccupations et les demandes des étudiants,
* une aide concrète à l’élaboration des outils de planification et de préparation du travail de classe,
* des propositions de modalités d’organisation de classe et de différenciation,
* une mise en situation de réflexivité et de prise de conscience par rapport aux réussites et aux besoins, etc.

La situation d’observateur permet de repérer de nombreuses et inévitables insuffisances chez les débutants.

Le M.A.T adopte une posture et un positionnement modélisant. Il s’applique dans la rédaction des documents écrits qu’ils soient d’ordre pédagogiques ou administratifs, respecte les délais impartis de transmission aux destinataires universitaires.

L’étudiant effectue 2 stages dans l’année :

* **Stage d’observation (SO)**

Le stage d’observation permet à l’étudiant d’observer la pratique quotidienne d’un enseignant. Il a pour but de le familiariser aux situations professionnelles rencontrées par le professeur des écoles, il fait l’objet de réflexions et d’échanges entre stagiaires et professionnels.

Les étudiants effectuent ce stage de deux semaines par binôme dans la classe d’un titulaire MAT désigné par le directeur académique des services de l’Éducation nationale.

* **Stage de pratique accompagnée (SPA)**

Le stage de pratique accompagné doit donner l’occasion à l’étudiant de s’exercer à la pratique réelle du métier envisagé :

* préparation et conduite d’une séance et/ou d’une séquence d’enseignement ;
* suivi d’un projet de classe ;
* préparation et conduite d’une évaluation ;
* gestion et encadrement de la classe ;
* préparation d’un conseil d’école…

**Accueil de l’étudiant (début et fin de stage)**

- Prendre en compte son parcours antérieur (le questionner)

- « l’installer » en classe (légitimité, explicitation de son rôle…)

- organiser des temps d’entretien : à poser ensemble en se mettant d’accord sur le calendrier (temps du déjeuner, autre...)

- clôturer (marquer la fin du stage)

- prendre en compte les demandes de l’ESPÉ

Le MAT doit :

- Faire preuve de loyauté car il est le représentant de l’Institution.

- Mettre à disposition de l’étudiant ses écrits et outils professionnels, les expliciter : cahier journal, fiches de préparation, progressions, emploi du temps…

- Il est important de répondre à la demande de documents ou de consultation de documents par l’étudiant (cahiers de l’élève, documents administratifs, pédagogiques…).

- Avoir une bonne connaissance des programmes en vigueur et savoir en exposer les enjeux.

- Pouvoir expliciter ses gestes professionnels : pourquoi les élèves sont-ils entrés dans la tâche ? pourquoi ont-ils réagi ainsi ? pourquoi sont-ils autonomes sur telle chose ?

- Pouvoir expliciter ses gestes professionnels dans la gestion du groupe (facteurs d’un climat apaisé).

- Prendre en charge les élèves en difficulté.

Le travail d’observation de l’étudiant est très important et s’inscrit dans un cadre précis avec des outils : qu’observe-t-on ? qui observe-t-on ? à quel moment ?

Permettre aux étudiants d’observer plusieurs fois la même chose ?

Ce travail nécessite un accompagnement de la part du MAT.

A l’issue de chaque stage, le MAT rédige un bilan (document formalisé) qui rend compte de l‘investissement de l’étudiant.

Il doit être explicité à l’étudiant par le MAT avant d’être transmis au référent universitaire.

Le MAT ne complétera que ce qu’il a pu observer.

**Les référents universitaires :**

**UCP ANTONY :** Pascale PONTE (pascale.ponte@u-cergy.fr)

**UCP GENNEVILLERS :** Valérie DESBIZET (valerie.desbizet@u-cergy.fr)

**UPN :** Natacha ESPINOSA (natacha.espinosa@parisnanterre.fr)

Toute absence de l’étudiant doit être signalée au référent universitaire et à la DSDEN.

**Rémunération du MAT**

* Le taux de rémunération pour l’accueil et l’accompagnement d’un étudiant M1est fixé à 150€ par étudiant par stage.